

** Les élus suivants ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires : Mme Julie Demers et M. Marc-André Vallières

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 13 décembre 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers	District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 2 Madame Lynda Pépin	District # 5 Madame Catherine De Blois
District # 3 Monsieur Gilles Lévesque	District # 6 Madame Nathalie Bérubé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2022-12-325 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2022-12-326 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2022

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 8 novembre 2022 soit adopté et signé tel que présenté.

Dépôt des listes

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 10 novembre 2022 au 8 décembre 2022, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1^{er} au 30 novembre 2022 est également déposé.

2022-12-327 Comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière en date du 13 décembre 2022 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #2022000509 à 2022000561 sont émis.

**2022-12-328 Entériner la Demande d'appui de la
Fabrique dans le cadre de sa
demande de subvention au
Programme nouveaux horizons pour
les aînés.**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de la Fabrique afin que la municipalité appui le projet qu'elle a déposé au programme de subvention nouveaux horizons pour les aînés. Le projet consiste à refaire les marches de l'Église en béton avec un système chauffant pour déglacer l'allée centrale lors de funérailles ainsi que l'ajout de bacs sur les côtés des marches pour des fleurs ou autres légumes à cultiver.

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil appui le projet déposé par la Fabrique au programme de subvention nouveaux horizons pour les aînés.

**2022-12-329 Entériner la demande permis de boisson pour
l'activité des loisirs le 26 et 27 novembre.**

ATTENDU QUE le comité des Loisirs voulait tenir une activité qui constituait la vente de boisson à l'extérieur lors du Marché de Noël le 26 et 27 novembre dernier.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise le comité des Loisirs à utiliser le terrain de la municipalité pour tenir leur activité lors du Marché de Noël le 26 et 27 novembre dernier.

**2022-12-330 Demande du club lion – Autorisation
vente de boisson pour les activités du
21 janvier et 25 février 2023**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande du club des Lions afin que le conseil autorise la vente de boisson lors des activités prévu le 21 janvier 2023 pour un souper Spaghetti et le 25 février 2023 pour la journée Blanche.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise le Club Lions à utiliser la salle communautaire pour le souper spaghetti qui aura lieu le 21 janvier 2023.

QUE le conseil autorise le Club Lions à utiliser les terrains de la municipalité pour tenir leur activité le 25 février 2023 pour la journée Blanche.

**2022-12-331 Demande pour un événement sportif –
Solo point five xtri Canada**

ATTENDU QUAND 2023 lors du Canda Man/Woman il y aura une nouvelle distance, soit le nouveau Solo point five xtri Canada.

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'utiliser le stationnement au centre communautaire pour faire la transition entre le vélo et la course.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'utilisation du stationnement afin de permettre au gens de faire la transition entre le vélo et la course.

**2022-12-332 Demande d'aide financière marathon
Mont-Mégantic**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière pour le Marathon du Mont-Mégantic, l'événement de course en sentier permet d'amasser des fonds pour l'organisme La Bouée de Lac-Mégantic. Cet organisme vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil contribue financièrement pour le Marathon du Mont-Mégantic pour un montant de 500\$.

2022-12-333 Contribution Route des Sommets

ATTENDU QUE la Route des Sommets traverse le territoire de Notre-Dame-des-Bois;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE pour la dernière année de l'entente le conseil soutient financièrement la Route des Sommets par une contribution financière de 706.02 \$ pour l'année 2023.

**2022-12-334 Adoption du Règlement 497-2023
concernant la rémunération du maire
et des conseillers (ères) du conseil
municipal de Notre-Dame-des-Bois**

Attendu qu'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux du gouvernement du Québec une corporation municipale peut par règlement de son conseil décréter la rémunération des membres du conseil;

Attendu qu'un avis public doit être donné par la directrice générale, Greffière & secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la session où le règlement doit être adopté laquelle session ne doit pas être tenue avant le vingt-et-unième (21e) jour suivant la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de ce règlement prévoit pour le maire et les conseillers;

Attendu que cet avis public doit être publié conformément à la loi qui régit les municipalités;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux en date du 8 novembre 2022, par; Monsieur Gilles Lévesque,

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le règlement 497-2023 soit adopté par ce conseil, et qu'il soit statué et décrété comme suit :

Article 1 : Titre Le présent règlement portera le titre de : Règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers (ères) du conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois;

Article 2 : Rémunération de base et allocation de dépense annuelle

2.1 : Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé annuellement au maire à titre de rémunération de base une somme de 11 168,85 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 5 584,43 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération;

2.2 : Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé annuellement à chacun des conseillers (ères) à titre de rémunération de base une somme de 3 722,25 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 1 861,13\$ égale à la moitié du montant de la rémunération.

2.3 : Dans le cas d'élection la rémunération de base et l'allocation de dépense sont versées à la personne qui est nouvellement élue.

2.4 : Dans le cas où une personne est élue par acclamation, la rémunération de base ainsi que l'allocation de dépense sont versées proportionnellement au nombre du jour écoulé durant le mois, entre le conseiller (ère) sortant et celui élu par acclamation.

Article 3 : Rémunération et allocation de dépense payable à la présence

3.1 : Il est décrété par le présent règlement qu'il soit versé à la présence du maire et des conseillers/conseillères aux sessions ajournées ou spéciales, ainsi qu'aux deux comités pléniers mensuels du conseil la somme de 50 \$ à titre de rémunération et la somme de 25 \$ à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction.

3.2 Exception :

3.2.1. : Si deux sessions et/ou comité plénier ont lieu dans une même journée, de façon non consécutive, mais que cela ne nécessite pas le déplacement des élus à l'extérieur des bâtisses ou des terrains municipaux, une seule rémunération et une seule allocation seront payées à l' élu (e) présent.

Article 4 : Rémunération et allocation de dépense payable pour la présence du maire ou des conseillères et conseillers lorsqu'ils sont délégué (e) s sur certains comités :

4.1 Les délégués aux comités suivants pourront recevoir la rémunération prévue à l'article 3.1 :

- comité incendie (exceptionnellement pour les rencontres qui touchent le dossier de schéma de couverture de risque)
- Trans-Autonomie
- Comité culturel de la MRC du Granit
- Comité des Loisirs de la MRC

** Il s'agit des comités pour lesquels les rencontres sont à l'extérieur de la municipalité.

Article 5 : Compensation pour perte de revenus :

5.1 : Il est décrété par le présent règlement qu'il soit versé à titre de compensation pour perte de revenus la somme de 100.00 \$ par jour, ou 50.00 \$ par demi-journée, à tout élu (maire, conseiller, conseillère) qui **subit une perte de salaire** pour représenter la municipalité lors d'un des événements suivants :

- cour
- Rencontre avec un député, ministre, ou représentant d'organisme gouvernemental pour une demande de subvention
- Rencontre avec un député, ministre, ou représentant d'organisme gouvernemental pour l'avancement d'un dossier important pour la municipalité
- Conférence de presse au sujet d'un dossier dont le conseil juge la nécessité d'y participer
- Journée de formation
- Rencontre d'information

5.2 : La présence de l'élu (E.) à cette journée doit être autorisée au préalable par le conseil municipal.

Article 6 : Compensation pour la célébration d'un mariage civil

Il est décrété par le présent règlement qu'il soit versé à titre de compensation la somme de 150.00 \$ par mariage civil qui sera célébré par un membre du conseil qui a reçu son autorisation à célébrer par le Ministère de la Justice en vertu du premier alinéa de l'article 366 et de l'article 521.2 du Code civil du Québec.

Article 7 : Avance : Il est décrété par le présent règlement qu'il est possible de verser une avance d'argent à un membre du conseil qui participe à un congrès. Dans les 30 jours suivants, le congrès, le membre du conseil doivent présenter les pièces justificatives reliées à ce déplacement et un ajustement doit s'en suivre, s'il y a lieu.

Article 8 : rétroactif : Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 9 : Entrée en vigueur : le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Article 10 : Le présent règlement abroge le règlement 485-2022 et toutes autres dispositions précédentes incompatibles avec le présent règlement.

** La conseillère Mme Catherine De Blois déclare son conflit d'intérêt et se retire des discussions et de la décision concernant les salaires des employés pour l'année 2023 :

**2022-12-335 Salaire des employés pour l'année
2023**

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu majoritairement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les augmentations salariales des employés avec et sans contrat de travail pour l'année 2023 soient accordées comme discuté en table de travail.

** Les conseillères Madame Lynda Pépin et Madame Catherine De Blois enregistre leurs dissidences.

2022-12-336 Addenda contrat de travail directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale a fait une demande au conseil municipal afin de modifier certains points dans son contrat de travail.

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil apporte les modifications tel que discuté en table de travail.

2022-12-337 Avis de motion règlement 499-2023 règlement de tarification des services municipaux

La conseillère Madame Catherine De Blois donne avis de motion qu'un règlement sera présenté remplaçant le règlement de 2020 relatif à la tarification des services municipaux en vue de son adoption dans une prochaine séance.

2022-12-338 Présentation du projet de règlement 499-2023 règlement de tarification des services municipaux

La conseillère Madame Catherine De Blois présente le projet de règlement remplaçant le règlement de 2020 relatif à la tarification des services municipaux en vue de son adoption.

2022-12-339 Autorisation de participer à la Formation gestion contractuelle suite à des modification de loi

ATTENDU QU'IL y a des modifications qui ont été apporté au processus de gestions contractuelle;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à la formation au tarif de 120\$.

2022-12-340 Demande emploi été canada 2023

ATTENDU QU'une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants ;

ATTENDU QUE trois postes de animateurs et/ou animatrices pour le service d'animation estivale 2023 seront à combler pour une période de 6 semaines.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande d'aide financière soit effectuée auprès du programme Emploi Été Canada 2023.

**2022-12-341 Prolongation de l'entente centre
sportif Mégantic**

ATTENDU QU'au 31 décembre 2022 l'entente de partenaire pour le Centre sportif Mégantic se termine;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic par manque de temps n'a pu fournir une nouvelle entente de partenaire pour le Centre sportif Mégantic

Pour ces raisons, la Ville de Lac-Mégantic propose le statu quo de l'entente actuelle jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil accepte le statu quo de l'entente actuelle et autorise le paiement de la quote-part au montant de 4 241\$.

**2022-12-342 Adoption du programme triennal
d'immobilisation pour les années
2023, 2024 et 2025**

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025 soit accepté de la façon suivante :

2023 : Travaux de voirie premier rang et 10^e rang Est et travaux de TECQ sur la route de l'Église, 8^e rang, rue Vaillant, projet d'agrandissement de la caserne et projet de réaménagement du bureau municipal.

2024 : Projet d'agrandissement caserne

2025: Équipement poste de travail

**2022-12-343 Avis avant la vente pour défaut de
paiement des taxes municipales**

ATTENDU QUE les taxes municipales impayées doivent être recouvrées;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un avis soit envoyé à tout propriétaire qui doit une somme de 50 \$ et plus, et ce depuis la taxation annuelle 2022.

QUE l'avis pour les sommes dues en 2022 se fasse par courrier ordinaire.

QUE l'avis pour les sommes dues en 2021 et antérieurement soit effectué par courrier recommandé.

2022-12-344 Appel d'offres – Fourniture et transport de diésel et de chauffage

ATTENDU l'appel d'offres pour la fourniture et le transport de diésel et d'huile à chauffage pour 2023;

ATTENDU la réception de deux soumissions.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'offre de services de Harnois Énergies soit acceptée pour le diésel et l'huile à chauffage.

2022-12-345 Demande de compensation pour le programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 80 857 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022.

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2022-12-346 Services professionnels en ingénierie pour l'année 2022 paiement final – Englobe

ATTENDU QU'EN 2021, un contrat a été octroyé à Englobe pour faire le contrôle qualitatif sur les travaux de réfection de voirie locale et de trottoirs qui ont eu lieu en 2021.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Et résolu unanimement;

QUE le conseil autorise le paiement final au montant de 2 248\$ plus taxes.

2022-12-347 Avis de motion règlement 500-2023 règlement relatif à la démolition d'immeubles

La conseillère Madame Nathalie Bérubé donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO 500-2023 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Le projet de règlement vise :

- Inclure des dispositions relatives à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

**2022-12-348 Présentation du règlement 500-2023
règlement relatif à la démolition
d'immeubles**

La conseillère Madame Nathalie Bérubé présente le PROJET DE RÈGLEMENT NO 500-2023 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES en vue de son adoption.

Le projet de règlement vise :

- Inclure des dispositions relatives à la démolition d'immeubles patrimoniaux.

**2022-12-349 Demande de modification
réglementaire permis et certificat**

ATTENDU QUE le conseil souhaite bonifier le règlement 365-2010 règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite apporter des modifications à son règlement en ce qui a trait aux sujets suivants : coût des permis ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières
Appuyé et résolu unanimement.

QUE le conseil mandate M. Patrice Gagné pour procéder au projet de modification du règlement no 365-2010 règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

**2022-12-350 Engagement d'un préposé(e) à
l'aréna;**

ATTENDU le besoin de surveillance à l'aréna lors des heures d'ouverture;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE M. Robert Lamoureux agisse à titre de préposé à l'aréna pour la saison 2022-2023.

**2022-12-351 Horaire d'ouverture de l'aréna – avec
et sans surveillance ;**

Il est proposé Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'horaire de l'aréna pour la période hivernale 2022-2023 soit :

LUNDI	Disponible pour location 60\$/h
MARDI	18 h 30 à 19 h 45 : hockey 6 – 12 ans 19 h 45 à 21 h 15 : hockey féminin libre 13 ans et plus (équip. complet requis) disponible pour location 60\$/h
MERCREDI	18 h 30 à 19 h 55 : patinage libre 20 h 00 à 21 h 30 : hockey libre 13 ans et plus (équip. complet requis)
JEUDI	18 h 30 à 20 h 00 : patinage libre disponible pour location 60\$/h
VENDREDI	18 h 30 à 20 h 00 : patinage libre 20 h 15 : ligue de hockey 16 ans et plus
SAMEDI	9 h 00 à 10 h 15 : hockey 5 à 8 ans 10 h 15 à 11 h 30 : hockey 9 à 12 ans (équip. complet requis) 13 h 00 : patinage libre 15 h 00 à 16 h 30 : hockey libre (équip. complet requis) 18 h 00 à minuit disponible pour location 60\$/h
DIMANCHE	13 h 00 : patinage libre 15 h 00 à 16 h 30 : hockey libre (équip. complet requis) 16 h 30 à 22 h 00 disponible pour location 60\$/h

Vacances scolaires et période des Fêtes :

13 h à 15 h	Patin libre
15 h à 16 h 30	Hockey libre (équipement complet requis)

Fermé les 25 décembre & 1^{er} janvier

QUE les dates d'ouverture et de fermeture, en début et fin de saison, dépendent toujours de dame nature.

QUE l'aréna sera ouvert au public tous les après-midis de la semaine de 12h à 16h30. Cette période sera sans surveillance. Une feuille de règlement sera affichée à la vue de tous. Lors des congés scolaires, l'horaire prévu en cas de congé scolaire s'appliquera.

2022-12-352 Modification de la résolution 2022-11-310 Vente du camion autopompe Mack 300

ATTENDU QUE la vente du camion autopompe Mack 300 a été modifié puisque le canon à eau portatif n'avait pas été enlevé lors de la prise de photo pour la vente du camion.

Il est proposé Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil accepte l'offre de M. Robin Racine à 3 000\$ au lieu de 3 250\$.

**2022-12-353 Proposition Catherine Paradis – Offre
de service Réaménagement du
bureau**

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à un réaménagement du bureau municipal;

ATTENDU QUE le réaménagement de bureau sera subventionné via une subvention;

Il est proposé Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil accepte l'offre de service de Mme Catherine Paradis pour la confection de plan pour un montant de 7 125,00\$ avant taxes

**2022-12-354 Entériner la décision du conseil pour
l'organisation d'un souper de Noël**

ATTENDU QUE le conseil a organisé un souper de Noël le 1^{er} décembre dernier, pour les employés municipaux

ATTENDU QUE les conjoints (es) étaient invités à se joindre au souper au montant de 25\$ par conjoint (e).

ATTENDU QUE le conseil a retenu les services de Mme Hélène Touchette de la Pâtisserie et boulangerie artisanales du soleil étoilé pour un montant de 1 316,92\$.

Il est proposé Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil entérine la décision prise pour l'organisation du souper de Noël.

**2022-12-355 Achat d'ailes pour le Western – Val-
Racine**

ATTENDU QUE le conseil doit faire l'achat d'une aile pour le Western;

ATTENDU QUE Val-Racine on deux ailes qui n'utilise pas et qui sont compatible avec notre camion Western;

Il est proposé Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat des ailes à la Municipalité de Val-Racine au montant de 429,45\$ avant taxes.

2022-12-356 Mandat à Dany Breault Électrique Inc.

ATTENDUE QUE le conseil au fait la demande pour participer à la subvention en Estrie, ça Bouge;

ATTENDU QUE le projet déposé comportait l'installation d'une nouvelle lumière extérieure.

Il est proposé Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil mandate l'entrepreneur M. Dany Breault pour faire l'achat et l'installation de la nouvelle lumière pour la patinoire extérieure au montant de 1 327,50\$.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2022-12-357 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h36.

M. Dominic Boucher-Paquette
Maire

Mme Kim Leclerc
Directrice générale, Greffière &
Secrétaire-trésorière